

LIVRET D'ACCUEIL

Pôle Collectif Saint-Simon
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique

128 route de Saint Simon - 31081 Toulouse Cedex 1

Tél. : 05 61 19 24 40 - Fax : 05 61 41 71 12
E-mail : polecollectifstsimon@arseaa.org



L'accès Métro/Bus

- Métro : Terminus Basso-Cambo
- ligne Bus n° 47 Arrêt «De Croutte»



Le mot du directeur



Présentation de l'établissement



Le personnel - Les personnes ressources



Les services et métiers de l'établissement



Les espaces, les locaux et le cadre de vie



Conditions administratives d'entrée et de sortie - Participation financière - Assurances



Participation des usagers, des familles ou de leurs représentants



Vos droits et vos données personnelles

Le mot du Directeur

Votre enfant rencontre des difficultés qui vous amènent à solliciter l'intervention de nos dispositifs.

Cette situation peut être génératrice d'inquiétudes importantes, tant pour votre enfant que pour vous-même. C'est pourquoi nous mobiliserons l'ensemble de nos moyens et de nos savoirs faire pour vous accompagner au plus près de vos besoins et faire que vos inquiétudes s'estompent le plus rapidement possible.

Les documents qui vous sont remis, aujourd'hui, vous permettent d'avoir une première représentation de l'ensemble des services que nous sommes en capacité de mobiliser autour du projet de votre enfant.

Vous y trouverez la présentation des modalités d'accueil et d'accompagnement, ainsi qu'un nombre important d'informations destinées à faciliter la venue de votre enfant dans notre dispositif collectif.

Notre mission consiste à favoriser et à soutenir l'inscription de votre enfant dans les dispositifs de droits commun et ce malgré les difficultés qui sont les siennes aujourd'hui.

Je peux vous assurer que nous mettrons toutes nos compétences au service de cette mission mais je tiens à vous affirmer que votre implication dans le projet de soin de votre enfant, ainsi que votre participation, sont des éléments déterminants pour que votre enfant puisse effectuer un travail lui permettant de dépasser ses difficultés

Au cours du passage de votre enfant dans l'établissement, vous et votre enfant serez sollicités pour nous aider à améliorer la qualité de nos services ; je vous remercie dès à présent de votre prochaine contribution.

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue et vous assure de mon entière disponibilité, ainsi que celle des équipes, pour faire face à toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre du projet de soin de votre enfant.

*David DE FARIA
Directeur*



➊ Histoire et Dispositifs

Créée en 1943, l'Association Régionale pour la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte (ARSEAA) est une association Loi 1901, agréée comme "association *Reconnue d'Utilité Publique*" depuis 1996, qui œuvre dans les secteurs sanitaire, médico-social, social et de la formation.

Quotidiennement, ce sont 1500 professionnels qui accueillent plus de 9000 personnes au sein des 67 établissements et services de l'ARSEAA, regroupés en 11 pôles et de deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), implantés sur plus de 70 sites géographiques en région Midi-Pyrénées. La Présidente de l'ARSEAA est Madame Hélène MIGNON.

Le Pôle Collectif Saint-Simon est issu de la création, en 1942, de l'Institut Pédotechnique. Inspiré de référentiels théoriques tels que la psychothérapie institutionnelle, il a participé au fil des années à l'offre de services de santé sur le bassin toulousain à destination de jeunes présentant des troubles du développement psycho-affectif, ayant des répercussions sur leur comportement.

Aujourd'hui, il est constitué de l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) "Les Ormes", d'un Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) auquel est adossé un service de Prévention nommé "Le FIL" et d'un Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP).

L'ITEP "Les Ormes" accueille, sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des enfants et des adolescents présentant des troubles du comportement et de la personnalité à l'origine de difficultés d'intégration scolaire et sociale.

➋ Les lieux

L'ITEP a des missions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.

Il propose un accueil personnalisé, adapté aux projets de soin de l'enfant : internat, internat aménagé, demi-internat, centre d'accueil familial spécialisé. Ce projet de soin et d'accompagnement est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de l'unité concernée. Il est revu annuellement dans le cadre du contrat de séjour et de ses avenants.

L'ITEP "Les Ormes" est situé au sud-ouest de la commune de Toulouse
Au 128 Route de Saint-Simon - 31081 TOULOUSE

Il est constitué de :

- ➊ 5 unités d'internat et de ½ internat (Mélèzes, Amandiers, Appartements, Genêts, Filaos, Peupliers),
- ➋ un Centre d'Accueil Familial Spécialisé,
- ➌ une Unité d'enseignement.

L'ITEP "Les Ormes" dispose également :

- De deux unités de ½ internat : "Les Pins" située au 2 rue du 8 mai à Muret, et « Les Figuiers » située sur le site des Ormes
- d'une structure d'accueil en hébergement "Chantelouve" qui fonctionne sur des temps de week-end et de vacances scolaires à Saint-Geniès-Bellevue.

L'autorisation

L'établissement est agréé pour accompagner des garçons et filles de 3 à 18 ans qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé

La capacité et le mode de fonctionnement de l'établissement sont ainsi précisés par arrêté du 22 septembre 1995 (complétés par la procédure de mise en conformité des ITEP en date de septembre 2008).

- 95 places de semi-internat et d'internat,
- 37 places en Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS),

Présentation synthétique du Projet d'Etablissement

Le projet institutionnel est mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement. Il permet, dans le respect des droits fondamentaux de chacun (dignité, intimité, sécurité, qualité de vie, qualité de soin, ...) de proposer un projet personnalisé au plus près des besoins spécifiques de l'enfant afin :

- d'accompagner son développement global et sa mobilisation dans l'acquisition d'une plus grande autonomie,
- de l'aider dans la construction de sa personnalité, dans son rapport aux autres et à son environnement familial,
- de le soutenir dans l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux,
- de promouvoir son intégration dans les différents domaines de sa vie, notamment en favorisant son maintien ou en préparant son accueil dans des dispositifs scolaires et extra-scolaires ordinaires ou adaptés.

Les professionnels de l'établissement



LE POLE COLLECTIF SAINT-SIMON - - 05 61 19 24 40

LA DIRECTION

- Directeur M. David DE FARIA
- Directeur Adjoint M. Guy MERENS
- Responsable Médical M. le Docteur DURIF
- Responsable AF Mme Solange RAMOS
- Chefs de Service Mme Carine LESCURE
Mme Nathalie TRIAUD
M. David LADET
Mme Dominique RICHEZ
- Coordonnateur Pédagogique M. Jan VERSCHELDE

PERSONNES RESSOURCES

Unité d'internat "Les Amandiers" 05.61.19.24.74

Médecin psychiatre	Mme le Docteur Annie DEGA	05.61.19.24.50
Chef de service	Mme Nathalie TRIAUD	05.61.19.24.53
		06.33.23.56.87
Assistante sociale	Mme Isabelle DESPRATS	05.61.19.24.64
Secrétariat médico-social	Mme Marianne LEMAN	05.61.19.24.61

Unité d'internat "Les Mélèzes" 05.61.19.24.76

Médecin psychiatre	M. le Docteur Romain BARRABAND	05.61.19.24.51
Chef de service	Mme Dominique RICHEZ	05.61.19.24.96
		06.73.42.79.21
Assistante sociale	Mme Martine DEMANGE	05.61.19.24.63
Secrétariat médico-social	Mme Marianne LEMAN	05.61.19.24.61

Unité d'internat "Les Appartements" 05.61.19.24.98

Médecin psychiatre	Mme le Docteur Amalia FEBRER	05.61.19.24.51
Chef de service	M. David LADET	05.61.19.24.82
		06.73.37.43.16
Assistante sociale	Mme Emilie ELIAS	05.61.19.24.66
Secrétariat médico-social	Mme Marie Pierre NAUDE	05.61.19.24.60

Unités de demi-internat « Les Filaos » 05.61.19.24.72

Médecin psychiatre	Mme le Docteur Maguelonne BRUNEL	05.61.19.24.68
Chef de service	Mme Dominique RICHEZ	05.61.19.24.96
		06.73.42.79.21
Assistante sociale	Mme Elisabeth ARAGON	05.61.19.24.65
Secrétariat médico-social	Mme Viviane BESCOS	05.61.19.24.62

Unité de demi-internat « Les Genêts » 05.61.19.24.73

Médecin psychiatre	M. le Docteur Romain BARRABAND	05.61.19.24.51
Chef de service	Mme Dominique RICHEZ	05.61.19.24.96
		06.73.42.79.21
Assistante sociale	Mme Martine DEMANGE	05.61.19.24.63
Secrétariat médico-social	Mme Viviane BESCOS	05.61.19.24.62

Unité de demi-internat "Les Peupliers" 05.61.19.24.77

Médecin psychiatre	Mme le Docteur Amalia FEBRER	05.61.19.24.51
Chef de service	M. David LADET	05.61.19.24.82
		06.73.37.43.16
Assistante sociale	Mme Brigitte HECKMANN	05.61.19.24.97
Secrétariat médico-social	Mme Marianne LEMAN	05.61.19.24.61

Unité de demi-internat "Les Pins - Muret" 05.61.51.10.77

Médecin psychiatre	Mme le Docteur DEGA	05.61.19.24.50
Chef de service	Mme Nathalie TRIAUD	05.61.19.24.53
		06.33.23.56.87
Assistante sociale	Mme Brigitte HECKMANN	05.61.19.24.97
Secrétariat médico-social	Mme Viviane BESCOS	05.61.19.24.62

Le Centre d'Accueil Familial Spécialisé (CAFS) 05 61 19 24 54

Médecin psychiatre	Mme le Docteur Maguelonne BRUNEL	05.61.19.24.68
Chef de service	Mme Carine LESCURE	05.61.19.24.41
		06.82.22.35.36
Assistant(e)s social(es) :	Mme Emilie ELIAS	05.61.19.24.66
Secrétariat médico-social	Mme Marie-Pierre NAUDE	05.61.19.24.60

Unité de demi-internat "Les Figuiers" 05.61.19.24.93

Médecin psychiatre	Mme le Docteur Maguelonne BRUNEL	05.61.19.24.68
Chef de service	Mme Carine LESCURE	05.61.19.24.41
		06.33.23.56.87
Assistante sociale	Mme Elisabeth ARAGON	05.61.19.24.65
Secrétariat médico-social	Mme Viviane BESCOS	05.61.19.24.62

L'unité d'enseignement

Coordonnateur Pédagogique	M. Yan VERSCHELDE	05.61.19.24.85
---------------------------	-------------------	----------------

L'infirmérie

Médecin Infirmière :	Mme Bérangère TOURRETTE Mme Justine GUIGNARD
----------------------	---

Sociétés prestataires de services

- La maintenance des équipements et des locaux (contrôle des dispositifs de sécurité incendie notamment) est assurée par des entreprises extérieures, sous la responsabilité du Directeur du Pôle Collectif Saint-Simon.
- La fourniture des repas est assurée en liaison froide par la Cuisine Centrale de l'ARSEAA.
- Le service d'hygiène de certains locaux (unité d'enseignement, gymnase...) est assuré par une entreprise extérieure.

Les Services et métiers

LES SERVICES

● Internat / demi-internat

Tous les professionnels œuvrent à l'élaboration et au bon déroulement du projet de soin et d'accompagnement de votre enfant au travers de trois axes : thérapeutique, éducatif et pédagogique. La définition du projet de soin est conduite sous la responsabilité d'un médecin psychiatre, en collaboration avec la famille.

L'accueil au quotidien

Sur chaque unité, qu'elle soit d'internat ou de demi-internat, l'enfant est accueilli par une équipe pluridisciplinaire qui a pour mission d'élaborer un projet de soin au plus près de ses difficultés et dans une prise en charge globale de sa situation.

Sur l'unité, l'enfant est confié à une équipe éducative avec laquelle il partage des temps du quotidien et d'accueil.

Il peut ainsi être accompagné au travers de prises en charge individuelles (psychomotricien, orthophoniste, psychologue ou psychiatre) ou groupales (groupes thérapeutiques, ateliers pédagogiques, éducatifs ...) et sur son lieu de scolarisation (unité d'enseignement ou école extérieure).

Vous êtes associés à l'élaboration du projet de soin, en lien avec l'équipe, par le biais de rencontres avec le chef de service et le médecin psychiatre.

Des rencontres avec des membres de l'équipe qui assurent le soin et l'accompagnement au quotidien, pourront également vous être proposées.

Le demi internat est ouvert en continu de 7h30 - 8h à 17h, sauf le vendredi 16h.

L'accueil en internat peut être aménagé sur un accueil modulé (une à trois nuitées hebdomadaires) en fonction du enfant.

La période des vacances

Les vacances des enfants accueillis à l'ITEP ne correspondent pas à celles du rythme des congés scolaires.

Sur ces périodes, des activités à visée éducative et thérapeutique, sont proposées aux enfants.

Ces temps d'accompagnement font partie intégrante du projet de soin.

Des séjours à l'extérieur du site (transfert) peuvent également être proposés à votre enfant, en fonction de son projet de soin.

En début d'année, un calendrier vous sera envoyé vous précisant le rythme de fermeture de l'établissement.

● L'Accueil Familial Spécialisé (AFS)

Le CAFS propose une formule d'accueil en hébergement continu dans le cadre d'un accompagnement en famille d'accueil.

L'accueillant familial, agréé par le Conseil Général, est un professionnel salarié de l'ARSEAA. Il participe à la mise en œuvre du projet de soin avec l'équipe pluridisciplinaire. Le CAFS veille à ce que le suivi thérapeutique, éducatif et scolaire des enfants, soit assuré de façon continue.

Le projet de soin personnalisé est élaboré par l'équipe du CAFS et mis en place conjointement avec la famille de l'enfant. Ce projet définit pour l'enfant, les objectifs dans les champs éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques en prenant en compte les problématiques familiales

● Chantelouve

L'unité de "Chantelouve" reçoit des enfants et des adolescents de l'ITEP "Les Ormes" afin de permettre une continuité du soin, autour du projet particulier de l'enfant, durant des temps de fermeture de l'établissement.

Ils sont accueillis principalement dans une maison à Saint-Geniès-Bellevue. L'accompagnement est assuré par une équipe éducative. Ce service propose également des séjours sur des lieux extérieurs.

● L'Unité d'Enseignement

Elle propose des dispositifs de scolarisation adaptés aux difficultés des élèves : classes à effectif réduit, soutien pédagogique individuel ou en petits groupes sur l'établissement.

Les groupes classes sont composés par niveau d'âge des élèves.

Les apprentissages sont assurés par des enseignants professeurs d'école du 1^{er} degré et professeurs de collège du 2nd degré. Un coordonnateur pédagogique anime l'équipe enseignante et assure le lien avec la direction et les services thérapeutiques et éducatifs de l'ITEP.

Chaque élève bénéficie d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS), d'un emploi du temps aménagé et d'un travail pédagogique adapté à ses possibilités. L'unité d'enseignement participe aux projets d'inclusion scolaire, en lien avec les équipes pluridisciplinaires.

● L'Infirmérie

Sous la responsabilité technique d'un médecin pédiatre et d'un médecin psychiatre, elle assure la mise en œuvre des prescriptions médicales et des soins spécifiques. Elle participe au suivi global de santé de l'enfant, en lien avec le médecin traitant de l'enfant, et plus largement aux missions d'éducation à la santé proposées par l'établissement.

Prestations liées à l'hébergement

Le service restauration propose des repas équilibrés, adaptés si nécessaire au régime alimentaire de l'enfant, dans la limite de ses moyens techniques.

L'hébergement est organisé dans des chambres individuelles ou collectives (2 à 3 enfants) meublées par l'établissement.

Les draps sont fournis par l'établissement. Il est conseillé de procéder au marquage du linge personnel des enfants.

L'entretien des locaux est assuré par le personnel de l'établissement dans le respect des règles d'hygiène et de prévention des infections.

Les Services Administratifs

Ils sont ouverts de 9h à 12h30, de 14h à 17h 30 du lundi au vendredi.

L'ensemble de ces services concourt à la mise en œuvre du projet de soin médico-social de l'enfant.

LES METIERS : « PAROLES D'ENFANTS »



"Les infirmières nous soignent, nous mettent des pansements quand on s'est fait mal, nous donnent des médicaments".

"Il y a des éducateurs, ceux sont des adultes professionnels qui s'occupent des enfants en difficulté. Ils sont tout le temps avec nous. Sur le pavillon, dans des ateliers, dans des activités et aux

"Les chauffeurs nous amènent à l'institution le matin et nous ramènent chez nous."

"Il y a les médecins psychiatres qui nous aident à nous aider à parler, à nous faire comprendre que, ici, c'est une institution pour nous aider."

"Ma famille d'accueil me fait penser à une bonne fée qui "m'ède". C'est quelqu'un qui a vécu, qui travaille."

"Les secrétaires, elles tapent les lettres, les courriers. Elles notent des choses pour nos dossiers".

"Il y a des orthophonistes, c'est pour mieux parler et lire. Pour ne pas mélanger les lettres. Les remettre dans l'ordre".

"Il y a la direction qui s'occupe des choses importantes, comme les projets, les transferts. Elle donne les accords. Ou non !".

"Il y a les chefs de service. Ils règlent les problèmes et transmettent les informations de la direction."

"Il y a les psychologues. Ils parlent avec les enfants. Ils nous aident mentalement."

"Les surveillants de nuit surveillent la nuit et les enfants pour voir s'ils dorment bien, ou s'il y a pas de cambrioleurs."

"Il y a un ouvrier d'entretien qui répare tout ce qu'on casse, tout ce qui est cassé".

"Le personnel de la cuisine, ils sont spécialisés dans la préparation de la cuisine. Ils réchauffent le

"Les maîtres et les maîtresses nous donnent du travail, nous apprennent à travailler comme ça, quand on sera grand, on saura lire et écrire."

"Les assistantes sociales s'occupent de voir nos papas et nos mamans, nos familles, même d'accueil, pour être en relation avec nos familles."

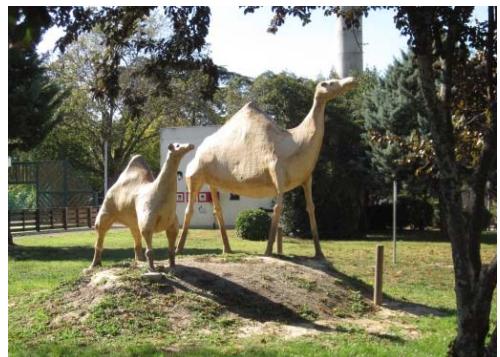
"Il y a les maîtresses de maison. Elles s'occupent du linge, du ménage, de tout le pavillon où on vit."

"Les psychomotriciennes, elles nous aident pour le corps. A nous relaxer, à être détendu."

Les Espaces, les Locaux et le Cadre de vie



Bâtiment administratif



Les dromadaires

Les Figuiers



Les Amandiers



L'Unité d'Enseignement



Les Genêts et les Filaos





Le parc



L'infirmerie



Les Mélèzes et les Peupliers



Les Appartements



La salle de restauration



Le city stade





❶ Conditions administratives d'entrée et de sortie

Admission

Les candidatures sont transmises par la MDPH ou par les établissements d'origine, à la demande de la famille. Elles sont portées à la connaissance de la direction de l'établissement qui s'assure de la capacité de l'établissement à répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Le dossier doit être complet pour que la candidature soit inscrite dans un processus d'admission.

En cas d'absence de place disponible, la demande d'accompagnement de votre enfant est inscrite sur liste d'attente.

Si une place est disponible, un premier rendez-vous vous est proposé avec un chef de service et/ou un médecin afin de présenter l'établissement et de prendre en compte votre demande.

Une période de pré-accueil de votre enfant sur l'unité la plus adaptée à sa situation (en fonction des disponibilités) est programmée afin de permettre à l'enfant une première immersion dans l'établissement et de faire une évaluation actualisée de la problématique de votre enfant.

Elle se déroulera en trois temps repérés :

❷ Un entretien avec le médecin psychiatre et le chef de service de l'unité vous est proposé, ainsi qu'à votre enfant. Ce temps permet de prendre connaissance de vos attentes et de vous présenter l'établissement (livret accueil, règlement de fonctionnement).

❸ Une période de pré-accueil effectuée au sein de l'unité pressentie pour l'accueil de votre enfant permettra d'affiner les besoins de soin de votre enfant et de préciser les orientations de son projet de soin.

Lors de cette période de pré-accueil, sont organisées diverses rencontres entre votre enfant, vous-même et différents professionnels de l'équipe (médecin, assistante sociale, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, éducateurs, enseignants...).

Un examen médical sera également proposé à votre enfant à la suite de son admission.

❹ L'admission est prononcée par la direction de l'établissement, en lien avec le responsable médical du Pôle. Elle donnera lieu à une rencontre avec le Directeur pour la signature du contrat de séjour.

Tout au long du processus d'admission, l'assistante sociale de l'unité pourra vous accompagner dans vos différentes démarches si vous en exprimez le besoin.

Dossier d'entrée :

Afin de constituer le dossier d'entrée, nous demandons à chaque famille de nous présenter les pièces suivantes :

- Carte d'identité de l'enfant rentrant et tout document permettant de justifier que vous êtes bien titulaire de l'autorité parentale,
- Attestation de Sécurité Sociale,
- Des pièces complémentaires pourront vous être demandées en fonction de la situation familiale de votre enfant.

Sortie

Elle est prononcée par la direction de l'établissement, en accord avec vous et au regard de l'évolution du projet de soin de votre enfant. La M.D.P.H sera informée de la fin du séjour de votre enfant dans l'établissement.

La sortie fait partie intégrante du projet de votre enfant et sera donc préparée en amont, avec vous. Le travail d'accompagnement vers de nouveaux projets relève de nos missions et nous restons un dispositif ressource auprès de vous et de votre enfant, même après son départ.

Vous serez d'ailleurs sollicités par l'établissement pendant les 3 ans qui suivront ce départ pour nous assurer que les projets sur lesquels nous vous avons accompagnés correspondent bien à vos attentes et que vous ne rencontrez pas de difficultés particulières.

Au-delà de vous exprimer la permanence de notre dispositif même après le départ de votre enfant, cette démarche contribuera également à améliorer le service que nous proposons aux enfants accueillis et à leurs familles.

Contrat de Séjour et Projet Personnalisé de Soin et d'Accompagnement

Le contrat de séjour est défini avec vous et votre enfant dans le mois qui suit l'admission. Il précise les conditions d'accueil et d'accompagnement, nos engagements réciproques et vos possibilités de recours à un médiateur.

Après la première synthèse organisée par l'équipe pluridisciplinaire autour de la mise en œuvre du projet de soin de votre enfant, le chef de service et le médecin psychiatre référent vous recevront avec votre enfant afin de finaliser avec vous le "Projet Personnalisé de Soin et d'Accompagnement" (avenant au contrat de séjour) de votre enfant.

L'emploi du temps individuel (qui peut être modifié en fonction du projet de votre enfant) vous sera remis, ainsi qu'un exemplaire du projet signé.

Participation financière

Les conditions de participation financière peuvent se modifier selon l'application de la législation en vigueur.

Lorsque votre enfant est admis dans l'ITEP sur notification de la MDPH Pôle enfants, une demande de prise en charge est présentée aux organismes de Sécurité Sociale.

Dès réception de l'arrêté de prise en charge, les frais de séjour correspondants aux jours de présence sont facturés à l'organisme de sécurité sociale dont vous dépendez.

Les frais de séjours sont couverts à 100 % (pas de forfait soin).

Les frais vestimentaires et d'hygiène sont à votre charge.

Assurance et Sécurité

Assurance

- L'établissement a souscrit auprès de la M.A.I.F., un contrat d'assurance responsabilité civile le couvrant, sous réserve des exclusions propres à chacune des garanties, contre les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles d'être provoqués ou subis dans le cadre de son activité (contrat MAIF n° 218 40 65 D).
- Votre enfant se trouve assuré à ce titre pendant tout le temps où il se trouve sous la responsabilité de l'établissement. Ceci exclut notamment les périodes d'absence, les temps de transports non pris en charge par l'établissement, les temps de scolarisation relevant de la responsabilité de l'éducation nationale...
- Nous vous conseillons, ainsi, de souscrire une assurance personnelle complémentaire pour les dommages non couverts par l'établissement, et pour ceux que pourrait causer votre enfant pendant ces temps d'accompagnement.
- *Si votre enfant est accueilli à l'I.T.E.P., il vous sera demandé à l'admission, puis chaque début d'année scolaire, une attestation d'assurance scolaire.*
- Un autre contrat souscrit avec la MAIF assure l'ensemble des locaux, des installations et des véhicules.

Sécurité

- L'établissement est soumis aux visites réglementaires et aux autorisations, des autorités de contrôle au regard de la sécurité contre les risques d'incendie et pour l'ensemble des locaux et des matériels.
- Conformément à la réglementation, l'établissement assure périodiquement les analyses alimentaires et toute autre analyse revêtant un caractère obligatoire.

L'établissement veille au respect des normes de sécurité et à l'entretien des divers équipements ou installations.



Le Projet Personnalisé

L'équipe pluridisciplinaire vous accompagne dans l'élaboration du projet personnalisé de votre enfant.

Un document "*Projet de soin et d'accompagnement personnalisé*" sera annexé sous forme d'avenant au contrat de séjour dans un délai de 6 mois au plus tard après l'admission de votre enfant.

Le Conseil de la Vie Sociale

C'est l'instance d'examen des questions de la vie quotidienne, regroupant usagers, parents, salariés, décideurs, directeur, représentant associatif. Les personnes élues pour trois ans se réunissent 3 fois par an, sous la présidence d'un parent.

Réunions et rencontres entre la famille et l'équipe pluridisciplinaire

Les réunions et rencontres entre les parents et les membres de l'équipe interdisciplinaire peuvent être mises en œuvre à l'initiative des uns ou des autres et revêtir des modalités différentes selon les attentes et les objectifs (la réunion du jour de la rentrée, la matinée rencontre, les réunions de groupes éducatifs, les comptes rendus de synthèse, les entretiens à domicile avec l'assistante sociale, les entretiens avec un professionnel de l'équipe).

Le Conseil des Enfants

Deux représentants d'enfants de chaque pavillon se réunissent autour des chefs de service 2 fois par trimestre.

Ils élisent à leur tour quatre enfants de plus de 12 ans au Conseil de la Vie Sociale. Durant ces réunions, les représentants peuvent ainsi faire remonter les préoccupations de chaque unité mais aussi préparer le Conseil de la Vie Sociale.

Vos droits et vos données personnelles

Un certain nombre d'informations va vous être demandé lors de votre accueil et tout au long de votre accompagnement.

Elles nous seront nécessaires afin de remplir nos missions, à savoir : « Accompagnement d'enfants et d'adolescents présentant des troubles du caractère et du comportement. Soutien à la parentalité »

Ces informations, qui pourront faire l'objet d'un traitement informatisé afin de faciliter la gestion de votre dossier, sont destinées :

- à vous proposer les prestations les plus adaptées à vos besoins en fonction de l'évolution de votre situation (ou à celle de votre enfant) ;
- à assurer la facturation des prestations liées à votre accompagnement (facturation à la journée adressée à aux Caisses d'Assurance Maladie).

Ces informations pourront faire l'objet de transmission aux tiers suivant : MDPH, Education Nationale, CPAM, ASE, Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux et partenaires sanitaires.

Elles ne pourront être transmises à d'autres établissements ou professionnels partenaires qu'avec votre autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification à l'ensemble de vos données, conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Certaines informations sont cependant nécessaires à votre accompagnement, un défaut de renseignement de votre part pourrait avoir des conséquences pour la poursuite de nos missions.

Conformément aux textes qui régissent notre établissement, vous pouvez avoir accès aux documents relatifs à votre prise en charge selon les modalités ci-après énoncées :

Droit d'accès aux documents personnels

Le volet médical de votre dossier

Les informations relatives à votre état de santé sont consignées dans votre dossier qui est conservé, selon la réglementation en vigueur.

Le contenu de ce dossier est couvert par le secret médical.

Les autres volets de votre dossier

Les données autres que médicales, relatives à votre prise en charge sont protégées par le devoir de confidentialité et l'obligation de discrétion auquel est tenu l'ensemble du personnel de l'établissement.

A QUI FAIRE VOTRE DEMANDE ?

Au directeur de l'Etablissement, par écrit, en justifiant de votre identité.

QUI PEUT VOUS ACCOMPAGNER ?

La personne de votre choix.

Il vous sera proposé l'accompagnement par un professionnel notre établissement, qui sera obligatoirement un médecin pour la consultation du volet médical.

QUELS SONT LES DELAIS ?

Les informations vous seront communiquées 8 jours après la date de réception de votre demande. Le délai est reporté à deux mois si les informations sont datées de plus de 5 ans.

Dans tous les cas, un délai de réflexion de 48 heures sera respecté avant toute transmission d'information.

SELON QUELLES MODALITES ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

- Vous pouvez consulter les documents sur place. La consultation est gratuite. Dans ce cas, vous pouvez demander une copie des informations communiquées.
- Vous pouvez demander l'envoi de la copie des documents. Pour des impératifs de confidentialité, ce dossier vous sera adressé en recommandé avec accusé de réception.

Dans ces deux cas, les frais de copie et d'envoi occasionnés sont laissés à la charge du demandeur.

Médiateur et Correspondant Informatique & Libertés

↳ Recours à un médiateur en cas de non-respect de vos droits

Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, sur simple demande, faire appel à un médiateur. Vous pouvez choisir ce médiateur sur la liste des « personnes qualifiées », établie conjointement par le représentant de l'Etat dans le Département et le Président du Conseil Départemental.

Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'Etablissement.

↳ Recours au correspondant Informatique et Libertés

Notre association, dans son souci de respect des informations liées à votre vie privée, a nommé un correspondant Informatique et Libertés.

En cas de difficultés, liées au respect de vos données à caractère personnel, et après des démarches demeurées infructueuses auprès du directeur de l'établissement, vous pouvez le contacter à l'adresse mail suivante : cil@arseaa.org